

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20442**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Coordonnateur (trice) des systèmes de sécurité incendie «Coordination SSI»

Nouvel intitulé : Coordonnateur des systèmes de sécurité incendie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Sécurité incendie IDF (SI.IDF)	Directeur

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

230p Coordination de chantiers tous corps d'état, 344n Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (conception)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Coordonnateur (trice) des systèmes de Sécurité Incendie, aussi nommé(e), Coordinateur SSI, exerce seul une mission d'ingénierie concernant la validation et la conformité des systèmes de sécurité incendie installés dans les Etablissements ERP, IGH, ou de + de 50 personnes relevant de la législation du travail (Code du Travail...).

Ses domaines de Compétences sont décomposés en 3 blocs d'activités qui regroupent chacune une liste de tâches importantes pour la bonne réalisation de ses missions :

1. missions d'études avant travaux : (phase de conception)
2. missions de suivis de travaux : (pendant la phase réalisation)
3. missions en fin de travaux : (la phase de réception)

Les capacités attestées :

- analyser un plan d'architecte, analyser les risques et préconiser le matériel en adéquation,
- effectuer un zonage en corrélation des risques et des textes en vigueur,
- rédiger une notice succincte des travaux effectués,
- assister le maître d'œuvre par ses connaissances réglementaires,
- recueillir les documents relatifs aux équipements installés afin de rédiger le tableau de corrélation du matériel figurant dans le dossier d'identité du SSI,
- rédiger un dossier d'identité SSI.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le Coordonnateur des systèmes de Sécurité Incendie, aussi nommé, Coordinateur SSI, exerce une mission d'ingénierie concernant la validation et la conformité des systèmes de sécurité incendie installés dans les Etablissements concernés :

Les ERP (Etablissements Recevant Du Public),

Les I.G.H. (Immeubles De Grande Hauteur),

Les établissements de plus de 50 personnes relevant de la législation du travail (Code du Travail...).

Son intervention est rendue obligatoire par la réglementation en Sécurité Incendie et les normes matériels.

Coordonnateur des systèmes de Sécurité Incendie

Coordinateur SSI

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

K2502 : Management de sécurité privée

H1207 : Rédaction technique

H1101 : Assistance et support technique client

### Réglementation d'activités :

La norme NF S 61-932 précise qu'il est de la responsabilité du MAITRE D'OUVRAGE de faire intervenir un Coordonnateur afin réaliser le dossier d'identité du SSI et de suivre les travaux tout au long des différentes phases de travaux.

Extrait de la norme NF S 61-932:

§ 12 DOSSIER D'IDENTITE DU S.S.I.

Afin de permettre la réception du S.S.I. ainsi que son exploitation future, un dossier technique dénommé " Dossier d'Identité du S.S.I. " doit être établi par la personne chargée de la coordination.

§13 ESSAI ET RECEPTION DE L'INSTALLATION

Toute installation (y compris extension ou modification d'installation) doit faire l'objet d'une visite de réception en présence de l'utilisateur et des installateurs ou de leurs représentants désignés. Cette réception a pour but de contrôler la conformité du S.S.I. avec la présente norme et les spécifications figurant dans le Dossier d'Identité.

La réception du S.S.I. doit faire l'objet d'un procès-verbal.

Préalablement à toute réception, l'installateur établit un document indiquant les essais réalisés, les résultats obtenus et attestant du bon fonctionnement de chacun des sous-systèmes et de leur corrélation. Dans le cas où plusieurs installateurs mettent en œuvre les différentes parties du SSI.

La personne chargée de la coordination doit recueillir les documents de résultats permettant l'élaboration du procès-verbal de réception. Normes Françaises NFS 61-931, NFS 61-932 et NFS 61-933

La Circulaire du 04 mars 2009 (Pour information : La circulaire du 4 Mars 2009 (Ministère de l'Intérieur) recadre l'incompatibilité aux bureaux de contrôle ou filiales d'exercer des missions de coordination SSI.)

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 3 composantes (donnant 3 Unités de Valeurs UV qui sont obligatoirement obtenues dans leur totalité pour l'octroi du présent titre):

Les composantes de la certification correspondent aux Unités d'Enseignement.

Ces unités peuvent être acquises par la formation ou la validation des acquis (VAE). Le système de formation initiale permet d'accueillir un public de formation continue.

1. ETUDE DE PLAN ET REDACTION DE DOCUMENTS OFFICIELS : UV1 « Mise en place d'une situation professionnelle »

Nota : Une connaissance parfaite de la réglementation et de sa mise en application est nécessaire pour réussir cette épreuve.

Pour le TP, le jury prendra en considération la qualité du travail rendu, son contenu et les recherches effectuées pour sa réalisation.

2. CONNAISSANCES GENERALES : UV2 « Mise en place d'un Questionnaire à Choix Multiples de 40 questions en relation avec la profession »

Nota : Ce questionnaire change lors de chaque examen et est présenté pour acceptation lors du conseil de perfectionnement se réunissant 2 fois par an minimum.

3. CONNAISSANCES TECHNIQUES, ET REGLEMENTAIRES : UV3 « Avec la mise en place d'un oral portant sur les différentes réglementations relatives à la profession »

Nota : En fin de mission, le coordinateur participe à la visite de la commission de sécurité où il présente le dossier d'identité et argumente les choix techniques retenus pour l'opération ceci conformément à la norme Française NFS 61-932.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes: 1 président : Qui est obligatoirement un(e) professionnel(le) en activité et ayant 4 ans d'expérience minimum dans sa fonction. + 2 Jurys (employeurs ou salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation. (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme) - le Responsable de Formation, (autre que le Formateur de la session), - 1 à 2 Coordonnateurs SSI confirmés ayant minimum 2 années d'expérience dans leurs fonctions, - 1 à 2 Titulaires de la Certification de Chef de Service Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP3 à jour de leurs recyclages, ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions, - 1 à 2 représentants d'une société d'installations en Systèmes de Sécurité Incendie (DEF, ERIS, CHUBB...), ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions,
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) professionnel(le) en activité et ayant 4 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs ou salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.</p> <p>(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Responsable de Formation, (autre que le Formateur de la session),</li> <li>- 1 à 2 Coordonnateurs SSI confirmés ayant minimum 2 années d'expérience dans leurs fonctions,</li> <li>- 1 à 2 Titulaires de la Certification de Chef de Service Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP3 à jour de leurs recyclages, ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions,</li> <li>- 1 à 2 représentants d'une société d'installations en Systèmes de Sécurité Incendie (DEF, ERIS, CHUBB...), ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions,</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) professionnel(le) en activité et ayant 4 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs ou salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.</p> <p>(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Responsable de Formation, (autre que le Formateur de la session),</li> <li>- 1 à 2 Coordonnateurs SSI confirmés ayant minimum 2 années d'expérience dans leurs fonctions,</li> <li>- 1 à 2 Titulaires de la Certification de Chef de Service Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes SSIAP3 à jour de leurs recyclages, ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions,</li> <li>- 1 à 2 représentants d'une société d'installations en Systèmes de Sécurité Incendie (DEF, ERIS, CHUBB...), ayant minimum 2 années d'expérience dans ce type de missions,</li> </ul>
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 4 personnes : 1 président + 3 Jurys (employeurs ou salariés).</p> <p>Les modes de désignations du président de jury et des 3 autres jurys, se font de manières identiques aux autres cas d'examens hors VAE.</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coordonnateur (trice) des systèmes de sécurité incendie «Coordination SSI»" avec effet au 21 novembre 2011, jusqu'au 29 novembre 2017.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Environ 15 à 30 titulaires/an

<http://www.securiteincendie-idf.com>

**Autres sources d'information :**

[am.securiteincendie.idf@gmail.com](mailto:am.securiteincendie.idf@gmail.com)

[Site Internet de l'autorité délivrant la certification](#)

**Lieu(x) de certification :**

Sécurité incendie IDF (SI.IDF) : Île-de-France - Essonne ( 91) [VIRY CHATILLON]

SI.IDF - IMMEUBLE OLYMPIE - 80 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 91170 VIRY CHATILLON

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

SI.IDF

Immeuble Olympie

80, avenue du Général de Gaulle

91170 VIRY CHATILLON

CIFS

37 chemin du Puissanton

06620 VALLAURIS

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** [Coordonnateur des systèmes de sécurité incendie](#)